

DE ROUBAIX-TOURCOING

LES CHARBONS ANGLAIS

Les Compagnies du Nord et du Pas-de-Calais invoquent la concurrence pour réduire les salaires, mais les mineurs sont confiants

Nous avons relaté à son temps dans quel état d'esprit s'était déroulée toute la discussion sur la diminution des salaires au cours des entrevues des 17 septembre et 12 novembre 1921. A l'heure présente — et cela très naturellement — tous les travailleurs des mines de notre région ont leur regard et leur attention portés sur cette date : 7 janvier 1922.

Jusqu'ici, confiants dans leur organisation syndicale, ils attendent avec calme et aucun sentiment de nervosité ne s'est manifesté parmi eux. Raresment période fut à la fois aussi critique et aussi calme.

Dans toutes les entrevues où furent traitées les questions de salaires, nous nous sommes toujours efforcés de convaincre le patronat de la mine, sans y arriver, qu'il n'était pas juste de donner aux travailleurs un salaire s'équilibrant plutôt mal avec le coût de la vie et basé uniquement sur un coefficient qui ne tient compte que des denrées et des choses matériellement nécessaires.

Les patrons veulent-ils donner à l'ouvrier le strict nécessaire à l'existence, le priver de toutes les distractions et méconnaître toujours que les conditions de vie et de travail auxquelles il est astreint sont de nature à lui ouvrir un droit incontestable de légitimes réclamations pour lesquelles il faudra bien un jour s'expliquer et prendre position ?

« Au cours de la guerre et au lendemain de celle-ci, les Pouvoirs publics, comme suite aux mesures prises pour la répartition de toute la production des houillères françaises et la taxation des prix de vente des charbons, furent amenés à être un peu plus que l'arbitre pur et simple des nos conditions de salaires. Est-ce à dire que les mineurs furent mieux traités ?

Nous ne voulons pas nier les difficultés venues, quand le ravitaillement de la France en charbon fut ce qu'il y a de plus difficile et de plus onéreux, surtout pour un pays aussi éprouvé que le nôtre. Nous ne voulons pas faire une critique acerbe de la politique charbonnière suivie par les gouvernements qui se sont succédés. Ce n'est ni l'heure, ni le moment.

Mais, serait-il indécrot d'établir un peu la politique charbonnière de l'Angleterre aux heures les plus tragiques de notre histoire ? Peut-on oublier que notre allié vendait le charbon anglais quatre francs la tonne à ses nationaux, alors qu'il le vendait deux cent cinquante et trois cents francs la tonne à la France et aux autres pays ?

On connaît aujourd'hui le secret d'un meurtrier

Mari outragé et bafoué depuis 13 ans il a voulu se venger de son rival sexagénaire

Nous avons dit hier que M. François-Albert Besson, 43 ans, sous-directeur d'une importante maison de confection de la rue de Valenciennes, à Paris, marié depuis vingt ans, avait à la gare de Lyon blessé grièvement de plusieurs coups de revolver M. Jules Morel, âgé d'une soixantaine d'années, employé au Pari Mutuel et demeurant rue des Vignes, à Crosnes, la petite localité des environs de Corbeil, déjà empaillé par un drame récent.

« Je ne savais rien » Quelles sont les causes qui amèneront M. Besson à faire feu sur M. Morel ? C'est le meurtrier lui-même qui, avec tout son sang-froid, en fit le récit à MM. Poncet et Valzer, commissaire spécial et commissaire adjoint à la gare de Lyon.

« Voici treize ans, dit-il, que ma femme, née Clémence Lacombe, est la maîtresse de Morel. Naturellement, moi, le principal intéressé, je n'en savais rien : ce n'est qu'en septembre dernier que j'ai appris l'indignité de ma femme de l'étrange façon que vous allez voir.

« Certes, j'avais déjà reçu des lettres me dénonçant sa conduite, mais je n'avais pas voulu y croire et j'avais jeté ces lettres au feu. Mais, ce septembre dernier, ce fut autre chose, une femme vint me trouver et me dit : « Je suis Mme D... je demeure rue de Montreuil ; depuis 25 ans, je suis la maîtresse de M. Morel, or, cet homme me trompe et en me trompant, il détruit votre foyer. Morel, mon mari, est également l'amant de votre femme ».

« Et Mme D... me donna de telles précisions que je ne pouvais plus douter. « Une jolie vie » Ma femme voyait constamment ce Morel, elle poussait même le cynisme jusqu'à le recevoir chez moi, 124, faubourg du Temple.

« Pendant qu'au rez-de-chaussée de l'immeuble je travaillais dans ma maison de commerce, au quatrième étage ma femme menait cette jolie vie. « Lorsque les vendredis étaient au dehors, ma femme rentrait à des heures impossibles ; mes deux fils et moi dinions de pain et de fromage.

« Pendant la guerre, alors que j'étais mobilisé, ma femme, pour pouvoir continuer à voir son amant et se présenter à lui en toutes circonstances, s'habilla en garçon. Elle se faisait passer pour un garçon, elle avait des favoris et elle évitait de travailler. Moi, naturellement, je ne savais rien.

« Tu me dégoûtes ! » Une fois mis au courant je demandai des explications ; elles furent brèves mais catégoriques : « Oui, me répondit ma femme, j'ai un amant et je ne le quitterai jamais. Tu me dégoûtes ! »

« Vous ne pouvez imaginer ce que devint alors notre intérieur, un véritable enfer. Scènes sur scènes, ma femme ne cessait de m'insulter.

« Hier soir, une nouvelle discussion éclata entre nous, et ma femme me dit : « Si je perdais mon amant, je perdrais tout ce que j'ai au monde ; quant à toi, ça n'a aucune importance... »

« Mon fils Roger, qui assistait à cette querelle, fut tellement indigné de l'attitude de sa mère qu'il voulut prendre ma défense et c'est alors qu'il m'appri, en le reprochant à sa mère le métier qu'elle lui avait fait faire pendant la guerre.

« Cela rendit ma femme furieuse et, brandissant une bouteille, elle lui dit que s'il ne se taisait pas elle allait le tuer. Elle le menaça ensuite de plusieurs reprises d'un coup de revolver.

La sauvage vengeance d'un rival amoureux

Après avoir fait subir à son ennemi une odieuse mutilation il le tua de vingt-sept coups de rasoir

Paris, 4 janvier. — Ludvine Constant avait deux amants, le Russe Simenovitch et le Français Choufflot, qui se disputaient la possession exclusive de ses faveurs. Choufflot, le premier en date, fut d'abord appuyé par Simenovitch, mais celui-ci ayant été reconduit à la frontière à la suite d'un arrêté d'expulsion, l'autre en profita pour rentrer dans la place. Malheureusement pour lui, Simenovitch ne tarda pas à revenir en France et, le 2 avril 1921, au domicile de Ludvine, 27, rue Bisson, les deux rivaux se retrouvèrent en présence.

Lutte effroyable dont un acte d'accusation lu hier devant la cour d'assises relate les horribles détails. Après avoir fait subir à son ennemi une odieuse mutilation, Simenovitch se tua de 27 coups de rasoir !

« Acquitté ! » Pourrait, hier, le meurtrier à été acquitté par le jury de l'accusation de meurtre et seulement condamné à six mois de prison pour infraction à l'arrêté d'interdiction de séjour.

Ludvine Constant a également été acquitté. Pour le Conseil Suprême Les délégués des Puissances arrivent à Cannes

Cannes, 4 janvier. — M. Briand, accompagné de M. Loucheur, est arrivé à 10 h. 14 : ils se sont rendus aussitôt dans leurs appartements. Pendant la traversée de la ville le président du Conseil a été l'objet de chaleureuses ovations.

« M. Rathenau sera en contact permanent avec la Conférence » Berlin, 4 janvier. — La Commission du Reichstag pour les Affaires étrangères sera convoquée immédiatement après la conférence de Cannes et le retour de M. Rathenau.

« La curieuse et malhonnête odyssee d'un bigame » Un originaire des environs de Roubaix allait échouer, on ne sait encore à la suite de quelles circonstances, sous le nom de Jules Dubois, dans la ville d'Aurillac, située dans le Cantal.

« Un fermier de Lambersart va fêter son 102^{ème} anniversaire » Le centenaire de Lambersart, M. Camille Wibaux, va attendre sa cent deuxième année dimanche prochain, 8 janvier, et ce sera fête, ce jour-là, à la ferme de l'Ermitage.

« Un incendiaire » Un jeune homme de bifides à la gare de Lunville il avait, à cause de son intelligence remarquable et de sa dextérité, suppléé longtemps son père dans son service et il en avait profité pour alimenter, avec une audace et une rapidité telles qu'on n'avait jamais pu le prendre sur le fait, le feu à diverses reprises différentes, deux fois à la bibliothèque, une fois à la lingerie, une fois à la salle des bagages, une fois encore dans une autre pièce. Dauphin fut soupçonné, mais aucune preuve n'ayant été relevée contre lui, on ne put le mettre en état d'arrestation.

« Un jeune déséquilibré a reconnu l'auteur de sept sinistres » Nancy, 4 janvier. — On vient d'arrêter à Lunville un jeune homme de 16 ans, Maurice Dauphin, plongeur à l'hôtel du Cheval-Gris, lequel s'est reconnu l'auteur de sept incendies successifs.

« Un incendiaire » Les recherches de la police n'ont, jusqu'à présent, amené aucun résultat. Le vol fut sans doute le mobile du crime. Les papiers d'identité de la victime, ainsi que son portefeuille, ont disparu ; seule, sa bourse contenant dix francs, a été retrouvée. Le criminel fut découvert en gare de la Haye, par un employé du train. L'hypothèse d'un suicide a été écartée, car l'accusé assassiné porte des blessures dont il n'a pu être lui-même l'auteur. Cet horrible forfait cause une profonde sensation dans le pays.

« Un incendiaire » M. Barthélémy, commissaire de police, fit arrêter le plongeur. Le jeune garçon, cette fois, avait tout dit : ce n'est pas seulement il était l'auteur des incendies du Cheval-Gris, mais également de ceux de la gare.

UN ARRÊT ARBITRAIRE

La suppression de la Caisse départementale d'Assurance est illégale, mais les Compagnies s'empresent de majorer leurs tarifs.

Comme il fallait s'y attendre, les Compagnies d'assurances, redevenues maîtresses absolues du marché par suite du surprenant arrêt du Conseil d'Etat supprimant la Caisse départementale qui les tenait en bride, font preuve de prétentions illimitées. Elles ont déjà majoré leurs tarifs-incendie de dix pour cent, à partir du 1er janvier 1922.

« Bien bizarre cette décision du suprême tribunal administratif ! Une loi du 25 juin 1920 porte, dans son article 37 : « La taxe de la taxe annuelle et obligatoire d'abonnement au timbre, à laquelle sont soumises LES CAISSES DEPARTEMENTALES ADMINISTRATIVES GRATUITES... »

« M. Rathenau sera en contact permanent avec la Conférence » Berlin, 4 janvier. — La Commission du Reichstag pour les Affaires étrangères sera convoquée immédiatement après la conférence de Cannes et le retour de M. Rathenau.

« La curieuse et malhonnête odyssee d'un bigame » Un originaire des environs de Roubaix allait échouer, on ne sait encore à la suite de quelles circonstances, sous le nom de Jules Dubois, dans la ville d'Aurillac, située dans le Cantal.

« Un fermier de Lambersart va fêter son 102^{ème} anniversaire » Le centenaire de Lambersart, M. Camille Wibaux, va attendre sa cent deuxième année dimanche prochain, 8 janvier, et ce sera fête, ce jour-là, à la ferme de l'Ermitage.

« Un incendiaire » Un jeune homme de bifides à la gare de Lunville il avait, à cause de son intelligence remarquable et de sa dextérité, suppléé longtemps son père dans son service et il en avait profité pour alimenter, avec une audace et une rapidité telles qu'on n'avait jamais pu le prendre sur le fait, le feu à diverses reprises différentes, deux fois à la bibliothèque, une fois à la lingerie, une fois à la salle des bagages, une fois encore dans une autre pièce. Dauphin fut soupçonné, mais aucune preuve n'ayant été relevée contre lui, on ne put le mettre en état d'arrestation.

« Un jeune déséquilibré a reconnu l'auteur de sept sinistres » Nancy, 4 janvier. — On vient d'arrêter à Lunville un jeune homme de 16 ans, Maurice Dauphin, plongeur à l'hôtel du Cheval-Gris, lequel s'est reconnu l'auteur de sept incendies successifs.

« Un incendiaire » Les recherches de la police n'ont, jusqu'à présent, amené aucun résultat. Le vol fut sans doute le mobile du crime. Les papiers d'identité de la victime, ainsi que son portefeuille, ont disparu ; seule, sa bourse contenant dix francs, a été retrouvée. Le criminel fut découvert en gare de la Haye, par un employé du train. L'hypothèse d'un suicide a été écartée, car l'accusé assassiné porte des blessures dont il n'a pu être lui-même l'auteur. Cet horrible forfait cause une profonde sensation dans le pays.

« Bien bizarre cette décision du suprême tribunal administratif ! Une loi du 25 juin 1920 porte, dans son article 37 : « La taxe de la taxe annuelle et obligatoire d'abonnement au timbre, à laquelle sont soumises LES CAISSES DEPARTEMENTALES ADMINISTRATIVES GRATUITES... »

« M. Rathenau sera en contact permanent avec la Conférence » Berlin, 4 janvier. — La Commission du Reichstag pour les Affaires étrangères sera convoquée immédiatement après la conférence de Cannes et le retour de M. Rathenau.

« La curieuse et malhonnête odyssee d'un bigame » Un originaire des environs de Roubaix allait échouer, on ne sait encore à la suite de quelles circonstances, sous le nom de Jules Dubois, dans la ville d'Aurillac, située dans le Cantal.

« Un fermier de Lambersart va fêter son 102^{ème} anniversaire » Le centenaire de Lambersart, M. Camille Wibaux, va attendre sa cent deuxième année dimanche prochain, 8 janvier, et ce sera fête, ce jour-là, à la ferme de l'Ermitage.

« Un incendiaire » Un jeune homme de bifides à la gare de Lunville il avait, à cause de son intelligence remarquable et de sa dextérité, suppléé longtemps son père dans son service et il en avait profité pour alimenter, avec une audace et une rapidité telles qu'on n'avait jamais pu le prendre sur le fait, le feu à diverses reprises différentes, deux fois à la bibliothèque, une fois à la lingerie, une fois à la salle des bagages, une fois encore dans une autre pièce. Dauphin fut soupçonné, mais aucune preuve n'ayant été relevée contre lui, on ne put le mettre en état d'arrestation.

« Un jeune déséquilibré a reconnu l'auteur de sept sinistres » Nancy, 4 janvier. — On vient d'arrêter à Lunville un jeune homme de 16 ans, Maurice Dauphin, plongeur à l'hôtel du Cheval-Gris, lequel s'est reconnu l'auteur de sept incendies successifs.

« Un incendiaire » Les recherches de la police n'ont, jusqu'à présent, amené aucun résultat. Le vol fut sans doute le mobile du crime. Les papiers d'identité de la victime, ainsi que son portefeuille, ont disparu ; seule, sa bourse contenant dix francs, a été retrouvée. Le criminel fut découvert en gare de la Haye, par un employé du train. L'hypothèse d'un suicide a été écartée, car l'accusé assassiné porte des blessures dont il n'a pu être lui-même l'auteur. Cet horrible forfait cause une profonde sensation dans le pays.

« Un incendiaire » M. Barthélémy, commissaire de police, fit arrêter le plongeur. Le jeune garçon, cette fois, avait tout dit : ce n'est pas seulement il était l'auteur des incendies du Cheval-Gris, mais également de ceux de la gare.

« Un incendiaire » Les recherches de la police n'ont, jusqu'à présent, amené aucun résultat. Le vol fut sans doute le mobile du crime. Les papiers d'identité de la victime, ainsi que son portefeuille, ont disparu ; seule, sa bourse contenant dix francs, a été retrouvée. Le criminel fut découvert en gare de la Haye, par un employé du train. L'hypothèse d'un suicide a été écartée, car l'accusé assassiné porte des blessures dont il n'a pu être lui-même l'auteur. Cet horrible forfait cause une profonde sensation dans le pays.

« Un incendiaire » M. Barthélémy, commissaire de police, fit arrêter le plongeur. Le jeune garçon, cette fois, avait tout dit : ce n'est pas seulement il était l'auteur des incendies du Cheval-Gris, mais également de ceux de la gare.

« IL NEIGE ! » Dans de nombreuses régions de la France, la température a baissé brusquement et la neige a fait son apparition hier. A Toulouse, notamment, une tempête du Nord-Ouest a causé des dégâts à la ville.